

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 septembre 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 26/08/2020

Présents : 28

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt et le deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Votants: 29

Pour: 29

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Représentés : Laurent BRUNET par Marie-Pierre PONS

Présents non votants :

Excusés : Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Didier VORDY

Absents :

Objet: Élection du Bureau

Monsieur Jean ARCAS, Président élu :

Je remercie vivement le Comité Syndical pour la confiance qu'il vient de m'accorder, et souhaite passer sans plus tarder à l'élection du bureau.

L'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats mixtes constitué de collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes de droit public précise que la répartition des sièges au sein du Comité syndical entre les collectivités locales et les établissements publics membres du syndicat mixte est fixée par les statuts et que le président du Syndicat Mixte est élu par le Comité syndical.

Par ailleurs, les statuts du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles modifiés le 7 Mars 2014, prévoient à l'article 7 que le bureau est composé de 15 membres :

- le président
- 4 vice – présidents
- 7 membres titulaires représentant les Communautés de Communes
- 3 membres titulaires représentant le Conseil départemental de l'Hérault.

Les statuts ont fait également l'objet d'une modification le 28 octobre 2016, portant sur la composition du Comité syndical.

Nous allons donc procéder à l'élection des membres du bureau.

En vertu des textes en vigueur, il est convenu de poursuivre le vote à bulletin secret.

1- Élection des quatre Vice-présidents

ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

Candidate : Marie-Pierre PONS

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 18

Madame Marie-Pierre PONS ayant obtenu 29 voix est déclarée élue au 1er tour de scrutin 1er vice-présidente.

ÉLECTION DU DEUXIEME VICE-PRÉSIDENT

Candidat : Jean-Noël BADENAS

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 18

Monsieur Jean-Noël BADENAS ayant obtenu 29 voix est déclaré élu au 1er tour de scrutin 2ème vice-président.

ÉLECTION DU TROISIÈME VICE-PRÉSIDENT

Candidate : Martine GIL

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 18

Madame Martine GIL ayant obtenu 29 voix est déclarée élue au 1er tour de scrutin 3ème vice-président(e).

ÉLECTION DU QUATRIÈME VICE-PRÉSIDENT

Candidat : Olivier ROUBICHON-OURADOU

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 18

Monsieur Olivier ROUBICHON-OURADOU ayant obtenu 29 voix est déclaré élu au 1er tour de scrutin 4ème vice-président(e).

2- Élection des représentants des Communautés de communes

Candidats(es) :

Yves FRAISSE

Francis BOUTES

Élisabeth DAUZAT

Christian BIES

Béatrice FALCOU

Mariette COMBES

Josian CABROL

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 18

Sont élus en tant que représentants des Communautés de communes :

Yves FRAISSE

Francis BOUTES

Élisabeth DAUZAT

Christian BIES

Béatrice FALCOU

Mariette COMBES
Josian CABROL

3- Élection des trois représentants du Conseil départemental de l'Hérault

Candidats(es) :

Kléber MESQUIDA
Marie PASSIEUX
Catherine REBOUL

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00
Nombre de suffrages exprimés : 29
Majorité absolue : 18

Sont élus en tant que représentants du Conseil départemental de l'Hérault :

Kléber MESQUIDA
Marie PASSIEUX
Catherine REBOUL

Le Président Jean ARCAS déclare le bureau installé.
Ainsi fait et délibéré les, jour, an et mois susdits

Fait à Cessenon-sur-Orb le 02 septembre 2020,

Le Président,

Jean ARCAS



